

Vu les dispositions du III de l'article 106 de la loi NOTRÉ  
Vu les articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales  
Vu l'article L2311-1-2 du CGCT  
Vu les déclinaisons réglementaires des articles précités  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57  
Vu l'adoption de la nomenclature M57 et de son cadre légal par la Ville pour la délibération n° 2023/135 en date du 12 octobre 2023  
Vu le budget primitif 2024 et son rapport joint à la présente délibération,  
Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité adopté par la délibération n° 2023/138 en date du 12 octobre 2023.

Considérant qu'il est opportun de voter par opération celles qui font l'objet d'une autorisation de programme dédiée ;

Considérant que la M57 offre la possibilité d'effectuer des virements entre les chapitres de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement (sauf s'agissant des charges de personnel), dans une limite de 7.5% de chacune des sections, et qu'il est opportun de s'ouvrir cette possibilité afin de faciliter la gestion budgétaire quotidienne ;

Considérant que ces éléments figurent dans le règlement budgétaire et comptable adopté par la Ville ;

Considérant que le budget primitif 2024 du budget principal de la Ville a été présenté en commission élargie des finances en sa séance du 12 mars 2024 ;

Il vous est proposé :

- de voter par opération les dépenses des autorisations de programme ;
- d'autoriser les virements de crédits entre chapitre dans une limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et d'investissement ;
- d'adopter le budget primitif de la Ville.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 voix pour et 7 voix contre, en décide ainsi.**

**La délibération n°2024-38 est adoptée.**



Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire,

Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 MARS 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	31
Convocations :	8 MARS 2024

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSELIER, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY  
Pouvoir à Mme Adeline POLLET  
Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU  
Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-38-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 26/03/2024